

# Commune de CARNAC - MORBIHAN

## EXTRAITS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 9 MAI 2008

L'an deux mil huit, le 9 mai à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 2 mai, s'est réuni à la mairie, en séance publique

**Etaient présents** : Monsieur Michel GRALL, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Olivier LEPICK, Madame Armelle MOREAU, Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Sandrine BUGEAU, Monsieur Michel BAGARD, Madame Geneviève SIMON, Monsieur Patrick LOTHODE, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Michel DURAND, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur David DANIEL, Madame Gwenhaëlle CARDIEC, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Monsieur Yann CONGRATELLE, Madame Juliette RUNIGO, Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Monsieur Bernard DUJOURDY, Madame Jeannine LE GOLVAN, Monsieur Daniel JOSSE

**Absents excusés** : Monsieur Daniel JOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques BRUNEAU ? Monsieur Yann CONGRATELLE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur

---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2008-58 SEANCE DU 9 MAI 2008

Direction des Services Techniques  
JE/SV 2008

**OBJET** : APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE POUL PERSON ET LE CARREFOUR GIRATOIRE DE SAINT MICHEL - AUTORISATION A DONNER POUR SIGNER LE MARCHÉ

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le budget communal,  
VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,

VU le procès verbal d'ouverture et de jugement des offres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 avril 2008,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE**

**AUTORISE**

Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA de Kervignac, pour un montant de 448.413,70 € HT.

**DIT**

Que la dépense est inscrite au budget au compte 2315 opération 321.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Député-Maire,**

**Michel GRALL**

**Publié le :**